

# Fiche d'inscription C.M.C.S. Saison 2021-2022

N° **/2122** NOM :

PRENOM :

Si mineur, nom et prénom du responsable légal :

classe et établissement fréquenté

DATE ET LIEU DE NAISSANCE  /  /  à

ADRESSE

CP et VILLE

Portable 1 (SMS)  Portable 2

mail:

En tant que personne majeure, j'autorise le CMCS à prendre et utiliser des photos pour la presse ou les médias communaux et associatifs (si refus, ne pas cocher)

J'atteste avoir reçu à mon inscription ma carte d'abonné, avoir lu et accepté le règlement intérieur du CMCS ainsi que les tarifs correspondants à mes activités. Je prends note des règles sanitaires en vigueur de mes activités et je les accepte.

J'atteste avoir souscrit à titre personnel une assurance « responsabilité civile » et une assurance « individuelle accident ».

J'accepte de recevoir des SMS et/ou des courriels de la part du CMCS pour mes activités.

*Signature, précédée de la mention manuscrite  
« lu & approuvé »*

Fait à Soulac, le.....20.....

anglais adulte lundi	dessin 1er groupe	karaté enfant + 7ans
anglais adulte/ado vendredi	dessin 2ème groupe	musculation + 16 ans
bad ados (+13)	entretien/remise en forme adulte	peinture sur soie
bad adulte	entretien/remise en forme lycée	piano
basket adulte (2003 et -)	espagnol	scrabble
basket lycée	généalogie	self/défense + 15ans
basket maternelle	gym maternelle	street dance (collège)
basket primaire	gym primaire	théâtre ado
EMS jeudi	judo/taïso + 6ans	théâtre adulte
EMS mardi	judo 4/5 ans	théâtre enfant
	karaté adulte	

### réservé au secrétariat CMCS - ne rien inscrire ci-dessous)

paiement comptant totalité	adhésion	montant PRLV	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date
€			€	€	€	€	€	€	€
Licence.....2021			€ Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date	Tickets/Date
CB	chèque	espèces	€	€	€	€	€	€	€

MAJ 10/08/2021

C

P

M

DVP

O

CM

QS

**PASS SANITAIRE VALIDE OBLIGATOIRE (numérique ou papier) à présenter à chaque séance**  
**pour les + 18 ans à compter du 09/08/2021**  
**pour les + 12 ans à compter du 30/09/2021**  
**Journal officiel décret n°2021-1059 du 07/08/2021**

Le Centre Municipal Culturel et Sportif a pour vocation de permettre de pratiquer des activités sportives et culturelles du mois de septembre 2021 au mois de juin 2022 (sauf vacances scolaires en zone A et jours fériés).  
*Ce règlement peut être modifié durant la saison pour des raisons sanitaires*

**COVID 19 :** Les locaux municipaux sont soumis à la doctrine sanitaire de l'accueil des équipements ERP de type X, L ou PA relative à la COVID-19. en vigueur tout au long de l'année 2021/2022. Les protocoles et mesures applicables sont affichés sur les sites des activités du CMCS (gymnase, dojo, salle de musculation, église du Jeune Soulac et au CMCS)

Les parents s'engagent à ne pas envoyer leur enfant à leurs activités en cas de fièvre (38° ou+) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez lui ou dans la famille. Dans le cas où un abonné ou un membre de son foyer a été testé positivement au Covid-19 ou bien identifié comme « cas contact », il ne doit pas se rendre à ses activités durant la procédure et en informer le CMCS plus vite.

Dans le cadre du « contact tracing » un cahier de registre de rappel est obligatoire dans les ERP utilisés par le CMCS, chaque utilisateur devra s'identifier (nom, prénom, n° de téléphone, jour et heure de son passage). Celui-ci est détenu par l'animateur concerné par l'activité.

**1°** Chaque personne désireuse de pratiquer une activité doit s'acquitter d'une adhésion avant de commencer l'activité choisie. Cette adhésion est matérialisée par une carte qui doit être conservée et présentée à l'animateur sur demande à chaque séance tout au long de l'année. Certaines activités comportent le paiement d'un abonnement en plus de l'adhésion. Le prix de chaque abonnement tient compte des périodes de fermeture pendant les vacances scolaires et des jours fériés.

**2°** Les abonnements sont payables au comptant à l'inscription ou par mensualisation (prélèvement bancaire). Dans le cas d'une fermeture administrative des ERP cités ci-dessus, la pratique des activités sera suspendue. Le CMCS suspendra les prélèvements des abonnements mensuels. Pour les abonnements payés au comptant à l'inscription, les abonnements devront faire une demande écrite au CMCS pour un remboursement proratisé.

**3° ABONNEMENTS :** Les inscriptions et règlements se font uniquement auprès du secrétariat du CMCS du 06/09/2021 au 30/06/2022. Chaque abonné devra remplir un dossier d'inscription complet pour la saison 2021/2022 :

- fiche d'inscription
- règlement intérieur
- autorisation et décharge parentale (pour les mineurs)
- mandat de prélèvement uniquement pour les abonnements mensuels (RIB obligatoire)

Pour les activités sportives uniquement :

- pour les nouveaux abonnés 2021/2022 adultes, le CMCS demande un certificat médical de non-contre indication à la pratique sportive de l'activité choisie daté de moins de deux mois (certificat médical type correspondant à votre activité obligatoire)

- pour les inscrits de la saison 2020/2021, le CMCS demande à ce que soit rempli une attestation sur l'honneur attestant avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01.

- pour les nouveaux abonnés 2021/2022 mineurs, le CMCS demande à ce que soit fourni une attestation sur l'honneur attestant avoir renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

**4°** Les règlements se font à l'ordre de Régie C.M.C.S. (si paiement par chèque bancaire), par carte bancaire, espèces. (chèques ANCV acceptés ; chèques vacances et coupons sport, uniquement pour les paiements au comptant, nous ne rendons pas la monnaie).

Deux possibilités s'offrent à vous :

**1<sup>ère</sup>** possibilité : règlement de la totalité de votre adhésion + abonnement pour 2021/2022 au comptant

**2<sup>ème</sup>** possibilité : règlement de votre adhésion à l'inscription + abonnement en 9 mensualités par prélèvement

**5°** Dans le cas où l'abonné souhaite arrêter ou suspendre son activité (et le prélèvement correspondant), un courrier est obligatoire (par voie postale ou électronique au CMCS) 15 jours ouvrables avant la date du prélèvement suivant.

**6° NOUVEAU SANS ABONNEMENT :** une inscription sans abonnement vous est également proposé sous forme de tickets culture et/ou sport (sans compétition) vendu à l'unité. Un dossier d'inscription devra être fourni :

- fiche d'inscription
- règlement intérieur
- autorisation et décharge parentale (pour les mineurs)

Pour les activités sportives uniquement :

- Pour les adultes, le CMCS demande à ce que soit fourni une attestation sur l'honneur attestant avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01.

- Pour les enfants, le CMCS demande à ce que soit fourni une attestation sur l'honneur attestant avoir renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

**7°** Pour les activités sportives rattachées à des fédérations sportives pour pratiquer en compétition, une licence/assurance est obligatoire, à régler à l'inscription à l'ordre de la S.S.C (Soulac Sport Culture/association gestionnaire des licences), se renseigner au secrétariat du CMCS.

**8°** Pour les enfants mineurs, ils restent sous l'entière responsabilité des parents jusqu'à l'entrée dans les locaux et l'accueil fait par l'animateur de la section.

**9°** Les locaux et équipements municipaux sont mis à votre disposition par la Mairie de Soulac-sur-Mer. Chaque utilisateur devra en prendre soin. Il en est de même pour le matériel, propriété de la Mairie de Soulac-sur-Mer. Tout vandalisme pourra entraîner une suspension ou exclusion du CMCS et le remboursement des dégradations. Dans ce cas, le CMCS ne fera aucun remboursement des paiements effectués et à venir.

**10°** Dans le cadre de ses activités, le CMCS de la ville de Soulac-sur-Mer a souscrit un contrat d'assurance lui incombant. Il en va de même pour la SSC. Il appartient donc aux abonnés de souscrire à titre personnel, auprès de la compagnie de leur choix, une assurance « responsabilité civile » et/ou « individuelle accident » si ce n'est pas le cas à ce jour.

**11°** Le programme des activités du CMCS est susceptible d'être modifié durant la saison 2021/2022

*déclare avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement intérieur du CMCS.*

*Je m'engage à appliquer les gestes barrières et les protocoles sanitaires demandés pour mes activités.*

*Je prends note qu'en cas de refus des termes de ce règlement, l'accès à mon activité pourra être suspendu ou annulé sans remboursement possible.*

Nom et Prénom de l'abonné de l'intéressé ou son représentant légal.....

Date et Signature : noter de façon manuscrite la mention « lu, approuvé et accepté »

N° Rum :	/2122	NOM :	
		PRENOM :	
Si mineur, nom et prénom du responsable légal :			

**NE RIEN INSCRIRE dans les cases grisés - réservé au CMCS**

	Activités	Abonnement 2021/2022
activité n° 1		€
activité n° 2		€
activité n° 3		€
Totaux		€

	activité n°1	activité n°2	activité n°3
Prélèvement 1 (10/2021)	€	€	€
Prélèvement 2 (11/2021)	€	€	€
Prélèvement 3 (12/2021)	€	€	€
Prélèvement 4 (01/2022)	€	€	€
Prélèvement 5 (02/2022)	€	€	€
Prélèvement 6 (03/2022)	€	€	€
Prélèvement 7 (04/2022)	€	€	€
Prélèvement 8 (05/2022)	€	€	€
Prélèvement 9 (06/2022)	€	€	€

J'accepte les conditions et montants des prélèvements de mon abonnement annuel du CMCS ci-dessus. Je note que les prélèvements s'effectueront entre le 1<sup>er</sup> et le 5 de chaque mois.

Je souhaite que les prélèvements soient prélevés sur le compte bancaire référencé sur le mandat de prélèvement SEPA complété, daté et signé par mes soins (RIB joint).

Si je souhaite arrêter une activité, je dois le signaler au CMCS par écrit 15 jours ouvrables avant la date de prélèvement prévue.

En cas de fermeture administrative des ERP (crise sanitaire = cas de force majeure), les prélèvements seront suspendus jusqu'à la rouverture des ERP et/ou reprise des activités (en fonction des protocoles)

Date

Signature (lu et approuvé)



# AUTORISATION PARENTALE ET DECHARGE DE RESPONSABILITE

Ce document est destiné à l'animateur responsable de l'enfant mineur  
Valable pour toute l'année scolaire 2021/2022

MAJ 10/08/2021

Je soussigné (e)

NOM :

PRENOM :

Si mineur, nom et prénom du responsable  
légal :

classe et établissement fréquenté (mineur)

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

	/		/		à	
--	---	--	---	--	---	--

CP et VILLE

ADRESSE

Portable mère

Portable père

- Autorise mon enfant à participer aux activités du CMCS
- Atteste sur l'honneur que mon enfant est couvert (à titre personnel) par une assurance responsabilité civile et/ou une individuelle accident
- Autorise les animateurs du CMCS à prendre le cas échéant toutes mesures ( appel des secours, médecin...) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant
- J'autorise les animateurs du CMCS à prendre en photo mon enfant et les utiliser pour la presse , réseaux sociaux ou les médias communaux...
- J'autorise mon enfant à rentrer seul après son activité du CMCS
- Je n'autorise pas mon enfant à quitter son activité du CMCS seul, je note le nom du tiers avec qui il pourra partir (en + des parents évidemment).

NOM Prénom + n° portable : .....

NOM Prénom + n° portable : .....

**Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents jusqu'à l'entrée de l'animation et l'accueil fait par l'animateur.**

**ALLERGIES :**

- Asthme
- Alimentaires
- Médicamenteuses
- Autres (lunettes, appareil dentaire...)

Précisez: .....

En cas d'urgence, personne (s) à contacter après les parents (si, injoignable)

NOM Prénom + n° portable : .....

NOM Prénom + n° portable : .....

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant.

Fait à .....

« lu et approuvé » et signature

Le        /        / 202

## ECOLE MULTISPORTS DE SOULAC SUR MER

### REGLEMENT INTERIEUR ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Les mardis et jeudis, la Mairie de Soulac-sur-Mer et le Conseil Départemental propose aux enfants du CP au CM2 de découvrir différentes activités sportives (sauf vacances scolaires, jours fériés et autre cause d'école fermé). Cette école a pour objectif d'ouvrir l'enfant à diverses activités sportives, lui permettant de découvrir et d'affiner ses goûts. Il pourra ainsi s'orienter plus facilement vers diverses associations. **Les enfants seront pris en charge par les animateurs dès la sortie de l'école à 16h05 ou sur les différents sites d'activité (attendre l'arrivée des animateurs) jusqu'à la fin des activités à 17h45 (dernier délai).**

En cas de mauvais temps, des activités sportives seront proposées au gymnase de Soulac vous devrez donc venir chercher votre enfant sur ce site ! (sauf en cas de restrictions sanitaires)

#### **1 : Conditions d'admission :**

L'école multisports est ouverte aux enfants étant scolarisés en primaire du CP au CM2 à Soulac. L'effectif est limité à 12 enfants par groupe. Un test P.A.N sera mis en place en début de cycle glisse, afin d'évaluer les aptitudes nautiques de l'enfant.

L'école multisports est gérée par le C.M.C.S.

(Après dépôt du dossier complet, un délai de 48h jours ouvrés sera appliqué)

#### **Un dossier d'inscription à l'EMS 2021-2022 est demandé aux familles :**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSEE**

- dossier d'inscription du CMCS complet : 5 feuilles (téléchargeable via le lien <https://www.mairie-soulac.fr/activites/centre-municipal-sportif/> )

- Ce règlement intérieur de l'Ecole Multiports lu, daté et signé par les parents et l'enfant concerné ((téléchargeable via le lien <https://www.mairie-soulac.fr/activites/centre-municipal-sportif/> )

- certificat médical daté, complété et signé par le médecin datant de -2 mois (téléchargeable via le lien <https://www.mairie-soulac.fr/activites/centre-municipal-sportif/> )

- fournir une attestation d'assurance en cours de validité couvrant la responsabilité civile et l'assurance extra-scolaire de l'enfant. **De plus, l'assurance couvrant l'enfant doit indiquer en toutes lettres qu'il « est couvert pour les activités en milieu spécifique (surf en l'occurrence) ».** **Copie obligatoire à fournir au CMCS**

- effectuer le paiement au CMCS (article 2 de ce règlement intérieur)

#### **2 : Tarifs d'inscription :**

**21.60 €/ an**

Le règlement se fait à l'inscription au CMCS (espèces, carte bleue, chèque à l'ordre de régie CMCS ou par Chèque-Vacances/ coupons sport ANCV).

#### **3 : Santé :**

L'école multisports s'engage à tout mettre en œuvre pour préserver l'intégrité et la sécurité de l'enfant. En cas d'accident, les éducateurs préviendront les parents sans délai et feront appel aux services médicaux d'urgence si l'état de l'enfant le nécessite. Par ailleurs, aucun traitement médical ne pourra être administré à l'enfant sauf si un protocole d'accord est signé entre les parents, le responsable de l'école multisports et le médecin traitant.

#### **4 : COVID-19 : rappel du règlement intérieur du C.M.C.S :**

Les locaux municipaux sont soumis à la doctrine sanitaire de l'accueil des équipements ERP relative au COVID-19. Le port du masque est obligatoire pour tous (sauf pendant la pratique sportive), le nettoyage des mains à l'entrée et à la sortie est obligatoire pour tous (...), à disposition de chacun. Les accompagnants des mineurs ne sont pas acceptés dans les locaux pendant la durée de la séance. Les sens de circulation devront être respectés de façon systématique et obligatoire lorsqu'ils sont annoncés. Les vestiaires et douches sont autorisés cependant

les places sont limitées et le respect de 1m de distanciation physique est de rigueur. Les pratiquants devront toutefois privilégier d'arriver en tenue de sport adaptée.

Une paire de chaussure spécifique sera apportée dans un sac et qui restera hors de contact des effets personnels des autres participants. Chaque bouteille d'eau sera repérée et marquée par son utilisateur. Les gradins, bancs et chaises sont proscrits. Le matériel sportif personnel est fortement conseillé pour tous dans la mesure du possible.

Les parents s'engagent à ne pas envoyer leur enfant à leurs activités CMCS en cas de fièvre (38° ou+) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez lui ou dans la famille. Dans le cas ou un adhérent ou un membre de son foyer a été testé positivement au Covid-19 ou bien identifié comme « cas contact », il ne doit pas se rendre à ses activités. Le CMCS doit en être informé au plus vite.

Ces mesures sont révisables à tout moment par l'organisateur en fonction de la situation sanitaire.

#### **4 : Tenue, équipements et déplacements :**

Les enfants devront avoir une tenue adaptée à la pratique des activités physiques et sportives : chaussures de sport à usage spécifique au gymnase (à semelles blanches ou no-marking propres), survêtement ou short, tee-shirt, casquette et coupe-vent pour les activités extérieures. Lors des cycles qui nécessitent des déplacements à bicyclette, les enfants devront avoir celle-ci dès la prise en charge des éducateurs à la sortie de l'école. Les enfants ne sachant pas faire de bicyclette ne peuvent être admis à l'école multisports.

**Les bicyclettes devront être en bon état de fonctionnement et un casque en bon état est obligatoire.**

**Remarque : L'oubli de la tenue adaptée et/ou d'un équipement incomplet ou défectueux privera l'enfant de séance.**

Pensez aussi à une petite bouteille d'eau marqué au nom de l'enfant. Les boissons énergétiques sont interdites.

#### **5 : Perte ou vol :**

Il est fortement déconseillé de confier à l'enfant des objets de valeurs ou pouvant porter atteinte à sa sécurité ou à celle de ses camarades. L'école multisports décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

#### **6 : Responsabilités :**

Les parents remettent lors de l'inscription une fiche de renseignements obligatoire, indiquant leur numéro de téléphone et les personnes autorisées à récupérer l'enfant. Nous vous rappelons que les horaires de l'école Multisports sont de 16h05 à 17h45 précises. L'enfant sera récupéré soit par les parents, soit par une personne autorisée ou partira seul avec une autorisation parentale.

#### **7 : Clauses d'exclusion :**

Si le comportement de l'enfant présente un danger pour lui-même ou pour un de ses camarades, il sera radié de l'école multisport. Un retard répétitif des parents ou l'absence prolongée et non justifiée (3 séances) d'un enfant entraînera une exclusion prononcée par la commission compétente.

Le manquement aux respects du matériel et des locaux utilisés sera sanctionné et les parents devront prendre en charge les frais de détérioration.

Je soussigné .....responsable légal

de l'enfant..... accepte les termes de ce règlement intérieur.

- J'accepte de recevoir des SMS de la part du CMCS pour notifier des modifications qui pourraient intervenir durant l'année scolaire 2021-2022 et informer le CMCS de tout changement de numéro ou d'adresse postale.
- J'accepte que mon enfant soit pris en photos pour la presse et les médias.
- J'atteste que mon enfant est bien scolarisé à l'école primaire de Soulac pour cette année scolaire et qu'il sait faire de la bicyclette de façon autonome.

Fait le .....

Signature du responsable légal :

Signature de l'enfant :

Lu et approuvé

10/08/2021

Cachet du médecin

## **Certificat médical**

à.....

Le .....20....

Je soussigné(e) Docteur.....

certifie que l'enfant.....

ne présente aucune contre-indication à la pratique des sports suivants :

- surf et body board
- jeux de ballons
- jeux de volants
- jeux collectifs
- jeux d'opposition
- jeux d'adresse

Nombre de cases cochées :

**Signature du médecin**